

PRIX DE L'ABONNEMENT
Par trimestre,
Francs 41, pris au bureau
Francs 13 franco, à la poste.

LE POLITIQUE.

Les abonnements commen-
cent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'ar-
gent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Nouvelles d'Alger. Détails sur le combat entre les Français et Abd-el-Kader. — Nouvelles d'Espagne. Personnel du ministère. Troubles à Madrid. — Incidents importants à la chambre des procuradores. — Chambre belge. — Chemin de fer. — Cour d'assises de Liège. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Londres, 23 mai. — Le comte Sébastiani, ambassadeur de France, a donné hier un grand dîner au prince d'Orange; aujourd'hui lord Palmerston donnera aussi un grand dîner à ce prince dans l'hôtel du département des affaires étrangères.

Le mariage du prince de Capoue avec miss Smith a été célébré pour la quatrième fois hier à l'église de St-George, Hanover-Square, à Londres. La première célébration a eu lieu à Rome devant le cardinal Weld, la seconde a eu lieu à Madrid, et la troisième à Greetna-Green.

M. Van de Weyer, ambassadeur de Belgique à Londres, fera, dit-on, un voyage dans l'intérieur du Portugal avant de venir reprendre ses fonctions ici.

Le correspondant de Bruxelles du *Courier* donne l'extrait d'une lettre de la Haye, où il est parlé d'un nouvel arrangement provisoire, proposé par la Hollande et d'après lequel celle-ci consentirait à l'échange d'une partie du Luxembourg contre une partie du Limbourg, et un armistice indéfini, sans renoncer aux droits que lui donnent les traités de 1815 et la stipulation qui met une partie de sa dette à charge de la Belgique, ni à l'arrière des sommes déjà dues de ce chef.

FRANCE.

Paris, le 23 mai. — Un journal annonce que le prince de Talleyrand est très-malade à sa terre de Valençay. Un courrier a été expédié hier au jeune duc de Valençay qui a accompagné les princes dans leur voyage à Berlin.

NOUVELLES D'ALGER.

Le *Moniteur* publie le rapport suivant du général Rappatel, en date d'Alger 15 mai 1836.

Le lieutenant-général commandant les troupes en Afrique porte à la connaissance de l'armée les principales opérations des troupes de la division d'Oran, qui, sous le commandement de M. le général d'Arlandes et en exécution des ordres de M. le maréchal gouverneur-général, ont été camper à l'embouchure de la Tafna pour y construire sur la plage, en face de Rachgoun, un ouvrage destiné à servir d'appui à la ligne de communication à établir entre cette partie de la côte et la ville de Tlemcen.

Le 7 avril, la colonne expéditionnaire, composée de 3,000 hommes de toutes armes, sortit d'Oran et alla camper au figuier. Le 8, elle bivouaqua au pied des montagnes de Oued Rassoul; le 9, sur le Oued Rhaïmer; le 10 et le 11, les troupes travaillèrent à pratiquer un chemin au travers des gorges des montagnes; le 12, la colonne continua sa route et bivouaqua à Sidi Abdalah Berkem; le 13, au Oued Sinan; le 14, à Gazer. Le 15, au moment où la colonne se mit en mouvement, elle fut attaquée sur sa gauche par un grand nombre d'ennemis, la plupart fantassins; Abd-el-Kader était à leur tête. Un combat fort vif s'engagea sur le Dar et Atchen et dura jusqu'à trois heures; l'ennemi s'éloigna après avoir éprouvé des pertes considérables qu'on évalue à près de 2,000 hommes, et de notre côté il y eut 10 tués et 70 blessés. Cet engagement n'empêcha pas notre colonne d'aller s'établir le même jour au débouché des gorges de la Tafna. Le 16, elle campa au bord de la mer, sur la rive droite du fleuve, et à environ 150 pas de son embouchure.

Depuis ce jour nos troupes ont travaillé avec ardeur à élever les retranchemens permanens qui doivent être occupés par un détachement de 200 à 300 hommes.

Le 25, le général d'Arlandes voulant faire une reconnaissance dans les gorges de la Tafna, sortit du camp au point du jour avec 1500 hommes d'infanterie et la cavalerie tant française qu'indigène, et avant le lever du soleil il se trouva à la hauteur d'un des camps de l'ennemi, séparé de notre colonne par un ravin profond; ce camp était peu nombreux et quelques coups de canon le firent évacuer. La colonne s'avança dans la direction du marabout de Sidi Yacoub, et les cavaliers, tant spahis réguliers qu'auxiliaires se répandirent au loin dans la plaine, ce qui fit perdre cinq quarts d'heure pour

les rallier. Pendant ce temps les ennemis se réunirent et lorsque le mouvement rétrograde de notre colonne commença, ils l'attaquèrent avec acharnement; et de toutes les hauteurs dirigeaient un feu extrêmement nourri sur ses flancs et son arrière-garde; ils obligèrent plusieurs fois nos troupes à s'arrêter pour les repousser, ce qu'elles firent toujours avec vigueur et succès: elles rentrèrent au camp après 6 heures d'absence, après avoir fait éprouver à l'ennemi une perte immense que les évaluations les plus modérées portent à plusieurs milliers d'hommes hors de combat.

Nous avons à regretter 33 hommes tués, dont 3 officiers; 180 hommes sont entrés à l'ambulance par suite de leurs blessures.

M. le général d'Arlandes, qui a été lui-même légèrement blessé, cite comme s'étant particulièrement distingués dans les combats des 15 et 25 avril:

MM. Maussion, lieutenant-colonel; de Lagondie, capitaine; de Martinprez, capitaine, tous trois du corps royal d'état-major; M. Billouds, sous-lieutenant détaché au 2^e régiment de chasseurs d'Afrique.

Depuis le combat de Sidi-Yacoub l'ennemi ne s'est pas approché de notre camp; il n'a pas même inquiété nos fourrageurs. Les travaux continuent avec activité; la santé des troupes n'a pas souffert; les vivres ni les munitions ne manquent pas, l'état de la mer ayant permis les arrivages qui avaient été retardés pendant quelques jours. Ainsi l'établissement du poste retranché de la Tafna sera bientôt terminé, et l'opération dont M. le général d'Arlandes a été chargé aura été conduite à bonne fin, et aura ajouté à la gloire de nos armes.

Alger, 14 mai 1836.

Une lettre particulière, en date du 9 mai, rend compte en ces termes de l'affaire de la Tafna:

Depuis quelque temps, on remarquait que les marchés d'Arzew et de Mostaganem étaient mal approvisionnés; les Arabes restaient dans leurs tribus, et même, du côté de Mostaganem, il y avait des rassemblemens. Dans la nuit, les Arabes de Scharafa furent jusqu'à la marine et volèrent divers objets. Ibrahim bey sortit avec une partie de son monde pour effrayer les indigènes hostiles, et enleva quelques bestiaux. Tout cela annonçait quelque événement. En effet, de son côté, Abd-el-Kader se donnait beaucoup de peine pour recruter des partisans, et des espions du général d'Arlandes, qui étaient toujours avec l'armée expéditionnaire établie au camp de la Tafna, vinrent lui annoncer que l'ennemi, à la tête de diverses tribus, renforcées par un grand nombre de Marocains qui avaient passé la frontière, avait pris position entre son camp et Tlemcen et que sous peu peut-être il serait attaqué. Dans cette situation, le général ne crut pas pouvoir hésiter, et ayant organisé une colonne composée de près de 2,000 hommes et six pièces dont quatre de montagne et deux de campagne, il partit à la tête de ces troupes dans la nuit du 24 au 25 avril. A trois lieues du camp de la Tafna, et comme le jour commençait à paraître, nos troupes aperçurent l'armée d'Abd-el-Kader en position. Peu d'instans après le combat commença; l'action devint générale, et des deux côtés on se battit avec un égal acharnement; mais l'ennemi, dont les forces n'étaient pas moindres de 5,000 fantassins et de plus de 2,000 cavaliers, et qui en outre occupait des hauteurs défendues par de profonds ravins, tint bon quelques instans, mais ces masses purent enfin ébranlées par le feu de notre artillerie, et le général ordonna aussitôt la retraite, comptant profiter du désordre qui paraissait régner dans les rangs ennemis; mais la colonne eut à peine commencé son mouvement rétrograde, qu'Abd-el-Kader, ralliant ses soldats, se mit à sa poursuite; plusieurs fois il parvint presque à envelopper nos braves bataillons, mais sans pouvoir les arrêter dans leur marche. Cette poursuite dura jusqu'à l'arrivée de nos troupes à demi-lieue du camp.

Cette affaire nous a coûté une cinquantaine de morts, parmi lesquels trois braves officiers, et 300 blessés, dont 10 officiers, qui ont été embarqués à Rachgoun sur le paquebot le *Brazier*. Ce bâtiment est arrivé à Oran le 7 dans la nuit, et ses passagers ont été de suite répartis dans les hôpitaux. On assure que l'ennemi a eu près de 2,000 hommes hors de combat.

Abd-el-Kader a fait répandre dans les tribus de l'intérieur des milliers de proclamations, annonçant une grande victoire remportée sur les infidèles, et appelant les vrais croyans aux armes; il ne manque pas de leur dire que le moment marqué par Mahomet pour l'expulsion des chrétiens du sol africain est arrivé. Il est malheureusement à craindre que ces prédications furibondes ne produisent jusqu'à un certain point l'effet qu'en attend leur auteur; aussitôt que ces proclamations ont été répandues aux environs d'Oran, des groupes d'Arabes se sont présentés; le 23, trois jours après le combat de la Tafna, ils sont venus attaquer les troupes de nos alliés et quelques chevaux sont restés en leur pouvoir, mais on a fait sortir des troupes qui les leur ont repris, non toutefois sans éprouver de la résistance; car nous

avons perdu encore là trois hommes tués et il y a eu des blessés.

Pendant que tout ceci se passait, les Coulangis de Tlemcen, laissant la garde de la Méchoar au bataillon français que commande M. Cavaignac, firent une sortie pour disperser quelques rassemblemens menaçans qui s'étaient formés sans doute aussi à l'instigation de l'ennemi, afin d'observer nos mouvemens. Plusieurs combats ont eu lieu et tous à l'avantage des Coulangis qui ont tué à l'ennemi des chefs influens.

Le 6 mai, le combat a recommencé plus violent que jamais entre les troupes françaises du camp de la Tafna et les Arabes de l'ennemi; le feu a duré une grande partie de la journée. Le résultat de l'affaire n'est pas encore connu; l'artillerie de l'île de Rachgoun a tiré, ce qui donne à penser que l'ennemi est venu jusqu'à la côte. Par suite de l'arrivée de dépêches pressées expédiées de Rachgoun par M. le général d'Arlandes, trois bâtimens de l'état, dont deux gabarres, ont mis à la voile pour Alger; ils ne séjourneront pas dans ce port. Après avoir embarqué des troupes, ils remettront à la voile et se rendront directement à Rachgoun. Une fois ce renfort arrivé, tout annonce que l'armée de la Tafna fera une pointe vers Tlemcen. Il est à désirer que nous ayons promptement assez de forces pour prendre notre revanche avant de rentrer. La province ne se trouverait pas dans cet état si le gouvernement avait été assez prévoyant pour ne pas retirer sitôt une partie des troupes de la division, dont la présence était encore nécessaire ici pendant quelque temps pour assurer les résultats des dernières expéditions.

Le général Bugeaud a reçu hier l'ordre de partir de suite pour Port-Vendres, où il doit s'embarquer pour aller au secours du général d'Arlandes avec deux régimens d'infanterie, les 23^e et 24^e de ligne.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La *Gazette de Madrid*, du 15 mai, contient, dans un supplément, divers décrets royaux à la date de ce jour, renfermant la nomination des ministres formant le nouveau cabinet.

Ministre des affaires étrangères et président du conseil par intérim, D. F. X. Isturitz, ministre de l'intérieur, M. le duc de Rivas; ministre de la guerre, le maréchal-de-camp D. A. Sexane, procurador aux cortès; ministre des finances, M. Aguirre Solarte; ministre de la marine, D. Alcalá Galiano; le ministre de la justice n'est pas encore nommé.

Les nouvelles de Madrid, arrivées ce matin par voie extraordinaire, s'accordent à dire que la tranquillité la plus parfaite avait régné dans la journée du 15, fête patronale de la ville, et pendant la matinée du 16; mais qu'il était évident qu'il régnait beaucoup d'effervescence, et qu'il suffisait du moindre incident pour faire éclater des désordres. Cet incident a pris naissance dans la séance des procuradores du 16. (Voir plus bas la séance) où, après quelques démonstrations hostiles, on en est venu à méconnaître l'existence légale des ministres; l'ordonnance qui les nomme n'ayant pas été motivée officiellement à la chambre, ils ont été forcés de quitter momentanément la salle, et les débats qui s'en sont suivis ont animé les tribunes de telle manière qu'en sortant de la chambre les nouveaux ministres et leurs partisans ont été accueillis par des huées et des menaces.

Le soir, on a donné des charivaris sous les fenêtres de plusieurs d'entre eux, et quelque cris de *meurent les ministres!* se sont fait entendre. La foule s'est rassemblée surtout devant les hôtels qu'occupent MM. Isturitz, Alcalá Galiano et le général Quesada. Leurs vitres ont été brisées, et les rassemblemens n'ont été dissipés qu'avec peine. On ne sait pas encore jusqu'où les désordres ont été portés, et si l'a été au pouvoir de l'autorité de les réprimer complètement. Les lettres écrites au moment du départ du courrier peignent l'agitation comme régnant dans toutes les classes. Cependant le 17, il y avait eu un commencement de séance où l'on avait continué la discussion de la loi électorale. La presse était divisée sur les résultats de la séance de la veille; on en peut juger par l'article suivant.

On lit dans une correspondance ministérielle du 17:

M. le président du conseil se rend ce soir au Prado. Tout le monde s'accorde à résumer en trois points principaux la situation actuelle et la position particulière du cabinet. La chambre sera dissoute, si M. Isturitz, auquel se rallient déjà les députés les plus éclairés de l'opposition, tels que M. de Las

croire MM. les ingénieurs Simons et de Ridder qui, il faut point l'oublier, écrivaient à M. le ministre de l'intérieur : « Nous avons cru devoir étudier la direction de Grivegnée, laquelle présenterait à la vérité beaucoup d'avantages aux localités qu'elle traverserait. »

Les paroles de MM. Simons et de Ridder, qu'on ne se lassera point de reproduire, dominent toute la discussion, et elles suffiraient seules pour réfuter les conclusions de l'exposé des motifs de la majorité de la commission d'enquête.

Nous avons déjà fait remarquer qu'on avait violé l'esprit de l'arrêté ministériel instituant la commission. En effet, le ministre avait appelé parmi les membres de cette commission le président de la chambre de commerce, qui s'était, comme on sait, prononcée pour la direction de Grivegnée. L'intention du ministre était donc d'accorder à chacune des deux opinions un nombre égal de défenseurs, il fallait en conséquence pour rester fidèle à cette intention du ministre, il fallait admettre M. Hanquet, rapporteur de la chambre de commerce, dans le sein de la réunion, nul n'était plus à même de remplacer le président. Les remarques faites à cette occasion subsistent dans toute leur force. La majorité de la commission n'essaie pas même de les combattre.

Il y a dans l'exposé publié hier par MM. Orban, Cokerill, Lesoinne et Hauzeur, quelques éclaircissements sur les projets ultérieurs des ingénieurs qui présentent de l'intérêt; nous croyons devoir les reproduire :

Lors de la rédaction du projet du chemin de fer, les ingénieurs avaient compris dans les dépenses au compte de l'état 4000 mètres d'embranchement aux abords de la ville de Liège. Lorsque les plans des deux directions par Grivegnée et par Angleur nous ont été communiqués, nous avons été surpris de voir que l'embranchement n'y fût pas indiqué. Mais d'après les explications qui nous ont été données par les ingénieurs dans la séance de mercredi dernier, le gouvernement serait disposé à faire exécuter à ses frais un embranchement qui, partant du centre de la ville vers Cheravoye, et suivant le quai de halage jusqu'aux Guillemins, serait établi au niveau du sol, et servi par des chevaux; les orniers ayant la même voie, on pourrait employer les mêmes diligences et les mêmes wagons que sur la route principale. Cette partie du chemin de fer, qui ne présente aucun des dangers des routes servies par des locomotives, satisfierait bien mieux, selon nous, que le tracé par Grivegnée, aux intérêts de tous les quartiers de la ville dont il se rapprocherait également.

Il recevrait les provenances de l'intérieur de la ville et celles de la basse Meuse; les voyageurs seraient pris et reconduits en quelques minutes jusqu'à la porte de leurs hôtels.

Ce matin, vers six heures, une jeune fille appartenant à la classe ouvrière, et demeurant dans la rue des Clarisses, s'est précipitée du toit de la maison qu'elle habitait, dans la cour. Elle a été relevée ayant de graves contusions. Elle tenait à la main un canif avec lequel elle s'était fait une blessure à la gorge. On attribue cette tentative de suicide à un désespoir d'amour.

Par arrêté royal du 21 mai, il est accordé au sieur Fischbach (Henri), négociant à Malmédy, une médaille en or, de la valeur de cent francs, en récompense de l'humanité dont il a fait preuve en établissant, sur la haute fange de la commune de Jalhay, une chapelle dans la tour de laquelle il entretenait, à ses frais, un fanal destiné à indiquer leur route aux voyageurs égarés dans ces lieux dangereux; et à Schmitz (Marie Joseph), épouse Tiquet, une somme de cinquante francs, pour le zèle et le dévouement avec lequel elle se charge d'entretenir le fanal, de sonner la cloche qui avertit les voyageurs, et de porter des secours à ceux qui en ont besoin. Quatre vingt-trois personnes ont dû la vie, depuis le mois de décembre 1827, jusqu'à ce jour, à l'établissement fondé par le sieur Fischbach, et au zèle soutenu de la femme Tiquet.

Un correspondant du *Nouvelliste* propose aux habitants de Verviers d'élever un monument à leur célèbre concitoyen le général Jardon.

On écrit de Francfort en date du 16 mai : Une découverte d'une portée immense vient d'être communiquée à notre société des sciences naturelles; cette découverte est celle d'une force impulsive plus puissante que celle de la poudre et de la vapeur. Nos savants en sont dans l'enthousiasme et préparent leurs rapports dont la publication sera prochaine. Tout ce que nous savons jusqu'à ce moment, c'est que le moteur de la force dont il s'agit est une machine galvanique dont l'action, dit-on, remplacera la vapeur, moins la dépense et moins le danger.

— On lit ce qui suit dans la livraison de mars du *Mercur de France* :

« Plusieurs concerts ont eu lieu depuis un mois à Paris : il faut citer entre autres ceux de Batta, de Thalberg et du jeune Charles Delioux, cet admirable petit pianiste de neuf ans.

« Parmi les artistes qui les ont secondés, il faut citer le violoniste Lambert Massart, qui fait des progrès merveilleux et qui, chaque jour, acquiert plus de pureté d'exécution et de puissance. Or, si l'on fait des progrès quand on semblait avoir atteint la perfection, où doit on s'arrêter? »

— On lit dans un journal de La Haye, du 24 mai :

La romance le *Héros Mourant* de M. Henri Vi-nxtemps, dont S. A. I. et R. madame la princesse d'Orange a daigné agréer la dédicace, est en vente depuis quelques jours chez les principaux marchands de musique. Nous avons sous les yeux un exemplaire de cette romance; nous croyons pouvoir la recommander aux amis de l'art musical.

— On écrit de Termonde, 21 mai :

« Nous voyons avec une vive satisfaction, que depuis huit jours environ, les travaux de la section du chemin de fer entre notre ville et Malines sont poussés avec une activité jusqu'ici sans exemple; sous peu de jours, on commencera la pose des rails sur quelques points.

« Quant à la section de Termonde à Gand, on n'y remarque encore que très-peu d'ouvriers. »

— On écrit des frontières d'Italie, le 10 mai :

« On apprend que le duc de Modène a refusé la main d'une de ses filles à don Miguel. Les princesses de Modène ne sont pas seulement belles et aimables, mais elles possèdent en outre des richesses considérables et feraient, sous ce rapport, un excellent parti. Ce refus doit donc avoir été d'autant plus contrariant pour don Miguel qu'il n'a emporté du Portugal que quelques diamans.

(*Gazette d'Augsbourg*)

— On mande de Francfort-sur-Mein, le 16 mai :

« Un maître cordonnier peu fortuné de notre ville, a été judiciairement instruit par les autorités qu'il est le cinquième co-héritier d'une succession consistant en 20 millions de florins, provenant d'un parent qui était gouverneur hollandais et qui est décédé il y a 145 ans.

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* qu'un habitant du Van Diemen (Océanie) a été vu à la foire de Liepsik; il y a acheté plusieurs troupeaux de moutons, lesquels ont été embarqués à Hambourg. Ils arriveront dans quatre mois et demi à leur destination.

— On écrit d'Aix la Chapelle que le célèbre inspecteur des ponts et chaussées prussien, Rossier, a obtenu du roi de Prusse un brevet d'invention pour un procédé ayant pour objet d'opérer au moyen de chemins de fer des transports sur des montagnes escarpées.

— MM. *Linski* et *Opré*, les célèbres prestidigitateurs, qui ont obtenu tant de succès à Bruxelles, sont arrivés dans notre ville, où ils se proposent de donner plusieurs représentations.

COUR D'ASSISES DE LIÈGE.

Notre cour d'assises a commencé lundi les affaires fixées pour la seconde série de la deuxième session de cette année, qui doit durer quinze jours. Les affaires ne sont pas nombreuses, mais il en est parmi elles qui offrent de la gravité et dont nous rendrons compte à nos lecteurs, entre autres un faux en écriture privée, un assassinat et un meurtre.

La cour a eu d'abord à statuer, comme elle doit presque toujours le faire, sur un grand nombre de demandes d'exemptions et de dispenses. Elle a ordonné la radiation de la liste des 36 jurés, les neuf noms suivants : MM. *Soumagne*, de Teuven, *Pirotte* de Seraing Château et *Ronday*, de Liège, septuagénaire; *Tasset Louis*, marchand bottier, de Liège, absent; *Schever*, de Moresnet et *Jérôme*, des Awirs, décédés; *Rouweroy*, pharmacien à Liège et *Fouarge* propriétaire de Liers, malade.

En conséquence, et pour obtenir le nombre de jurés fixé par la loi, M. le président a tiré au sort quelques nouveaux noms et celui-ci a amené ceux de MM. *Jannerette* dit *Hénaux*, *Gilmar*, marchand de bois et *Closset*, Hubert Mathieu, conseiller de régence, qui ont été proclamés jurés pour le reste de la session.

La première affaire était celle d'une nommée Marie Mathy, de Hollogne-aux-Pierres, accusée d'avoir volé chez les époux Vallée, du même village, où elle était servante, une livre et demie de café qu'elle avait cachée dans son lit. Malgré les charges accablantes qui pesaient sur cette femme et malgré le peu d'intérêt qu'elle devait inspirer à MM. les jurés, car elle a été condamnée le 5 juillet dernier à trois mois de prison pour avoir exposé et abandonné son enfant dans la commune de Grace-Montegnée, Marie Mathy a été acquittée.

L'audience du lendemain mardi a pour ainsi dire été tenue en pure perte. Il y s'agissait d'une affaire de la plus minime importance. Un pauvre diable de journalier était accusé d'avoir volé un petit pistolet à percussion qu'il avait revendu pour 75 centimes. Ce crime épouvantable, s'il avait été prouvé, aurait attiré sur ce jeune malheureux une condamnation à quelques jours de prison. On procéda à la formation du jury de jugement, l'acte d'accusation est là, lorsque tout-à-coup, à l'appel des quatre témoins cités pour cette affaire, pas un seul de ceux-ci ne répond, et force est à la cour de remettre cette cause à la fin de la session,

L'accusé, que la plainte de deux de ces témoins a amené à la barre de la cour d'assises pour cette bagatelle, fera encore, par leur négligence à se rendre où leur devoir les appelait, douze jours de prison de plus en attendant son jugement.

Hier mercredi, encore un vol domestique. Marie Elisabeth Sprimont, convaincue d'avoir volé chez le sieur Bertrand, dit Havar, où elle n'était restée que deux jours en qualité de servante, des boucles d'oreilles, un mouchoir et un manteau de femme, a été condamnée à deux ans d'emprisonnement, le jury ayant écarté une circonstance aggravante de fausses clefs.

— *Erratum*. N° d'hier, article intitulé *Dislocation de la commune de Sprimont*; ligne 1^{re}, lisez : on annonce aujourd'hui même, au lieu de : on annonce même aujourd'hui.

FONTAINE DE VINAVE-D'ILE.

Liège, le 17 mai 1836.

A MM. les Rédacteurs du *POLITIQUE*.

Dans le n° 113 de votre journal, vous avez blâmé avec raison la résolution que la régence a prise, de substituer un marbre noir au marbre blanchâtre de la fontaine de Vinave-d'Ile.

Considérée sous le point de vue légal cette délibération est irrégulière, contraire à l'essence du mandat des agents municipaux, elle heurte de front plusieurs lois et instructions récentes.

Le propre de l'administrateur est de conserver, non seulement pour le présent, mais pour l'avenir. Les biens communaux sont grevés d'une espèce de substitution perpétuelle, de manière qu'ils entrent dans nos mains, pour passer intacts dans les mains de ceux qui viendront après nous.

Les pouvoirs publics sont assimilés aux procurations spéciales; il faut que le droit d'agir soit spécialement écrit dans la loi ou dans les réglemens faits ensuite, hors de là, incompétence absolue.

Les administrations des communes, des établissements publics n'ont jamais eu le droit d'apporter aucun changement aux biens qui leur sont confiés. Cependant quelques abus et l'intérêt qu'inspire aujourd'hui la conservation des anciens monuments, ont donné le germe à plusieurs dispositions législatives et réglementaires. Ainsi la reconstruction des églises, ou le changement de leur ordonnance a été soumis au consentement préalable du roi. Il est défendu de détacher, d'emporter ou d'aliéner les objets d'art ou monuments historiques qui s'y trouvent.

Une circulaire ministérielle, reproduisant les intentions de Sa Majesté, a enjoint aux gouvernements de veiller avec le plus grand soin, à la conservation des anciens monuments, à user de tous les moyens qui sont en leur pouvoir pour empêcher la dégradation ou la destruction. Une commission spéciale a été formée près du ministère de l'intérieur pour donner son avis sur les réparations des monuments remarquables.

La loi communale du 30 mars dernier exécutoire depuis le onze avril, a dissipé toutes les incertitudes. Elle soumet à l'avis de la députation du conseil provincial et à l'approbation du roi, les résolutions sur la démolition des monuments de l'antiquité et les réparations à y faire lorsqu'elles sont de nature à changer le style ou le caractère des monuments.

Pourquoi Delcour a-t-il employé à la fontaine de Vinave d'Ile un marbre blanchâtre ? Pourquoi le grand Christ qui orne le portail de St-Paul a-t-il été fait en bronze ? Pourquoi notre compatriote ne s'est-il pas servi de la même matière première pour les fontaines de St-Jean et du Marché, le mausolée du sépulchre à St-Paul, les statues de St-Jacques à Liège, le mausolée de l'évêque d'Allarmont reposant au chœur de St-Bavon à Gand, etc. ? Je ne sais; si Delcour vivait il nous le dirait probablement.

Cependant il me semble que la couleur de la matière tient au caractère de l'œuvre.

Je suppose que des Liégeois absents, que des étrangers voyent la fontaine reconstruite en vertu de la dernière décision de la régence, ils se diront qu'il y avait, en Vinave d'Ile, un chef-d'œuvre de Delcour en marbre blanc; qu'il n'y est plus; qu'une nouvelle fontaine a pris la place de l'ancienne.

On ne pourrait, à mon avis, exprimer d'une manière moins équivoque, le changement de caractère défendu par la loi.

S'il restait même quelque incertitude on devrait hésiter, consulter l'autorité supérieure ensuite de cette maxime : « dans le doute abstiens-toi. »

Le mal n'est pas encore sans remède. Comme l'adjudication de la réparation n'a pu avoir lieu, qu'aucun engagement n'a été pris avec des tiers, il est libre à la régence de revenir sur sa résolution.

Agréez, etc.

VILLE DE LIÈGE.

PLANS DE BATISSE. — FIXATION

DE L'ECHELLE.

Les bourgmestre et échevins informent leurs administrés et spécialement les architectes et maîtres maçons, que les plans de façades à produire en double expédition à l'appui des demandes en bâtisse doivent être levés à l'échelle de un centimètre par mètre.

A l'hôtel de ville, le 16 mai 1836.

Le président du collège, Louis Jamme.

Par le collège :

Le secrétaire, Demany.

Terrain demandé en location, situé soit dans la commune de Liège, soit dans l'une des communes limitrophes.

Les personnes qui seraient d'intention de donner à bail à la ville pour un service public, un terrain situé soit dans les parties rurales ou extérieures des faubourgs, soit dans l'une ou l'autre des communes limitrophes, sont invitées à remettre par écrit leurs offres à la régence, dans le plus court délai possible.

Des renseignements particuliers pourront être donnés au bureau de police à l'hôtel de-Ville aux personnes qui le désireraient.

A l'hôtel-de-Ville le 18 mai 1836.

